



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°271

CIRCULAIRE GÉNÉRALE

Le 16 Janvier 2013

Danger pour les travailleurs !

Nous avons souhaité au travers de cette circulaire générale faire une première analyse de l'accord du 11 Janvier 2013 sur la réforme du marché du travail signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC où **flexibilité, précarité et liberté de licencier** sont au contenu de cet indigeste accord qui va à l'encontre des droits des travailleurs.

Quel constat peut-on en tirer ?

Concernant la flexibilité : malgré les nombreux dispositifs déjà existants qui permettent aux entreprises de moduler le temps de travail en fonction de leur carnet de commandes, ledit accord prévoit dorénavant qu'en **cas de difficultés d'une entreprise, celle-ci pourra conclure un accord majoritaire avec les interlocuteurs sociaux pour ajuster temps de travail et rémunérations**. Cet accord pourra être conclu pour une durée de deux ans, la contrepartie étant que l'employeur s'engage à ne pas licencier.

Pour la FÉDÉCHIMIE, ce « maintien dans l'emploi » ou « chantage à l'emploi », terme plus approprié à nos yeux, est une première qui va être lourde de conséquences pour les travailleurs puisque ceci risque de se généraliser.

À ce jour, hormis quelques accords d'entreprises, la rémunération a peu fait l'objet d'une quelconque contrepartie en cas de baisse d'activité. Ce volet de l'accord s'inscrit donc pleinement dans la demande formulée depuis longtemps par le Medef, où il faut allier « compétitivité et emploi » pour soi-disant rendre les entreprises plus compétitives.

Nous ne pouvons que constater et déplorer que ce que la droite n'a pas eu le temps de faire du temps de Sarkozy, ce gouvernement dit de « gauche », l'a mis en œuvre avec ses alliés que sont le Medef, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC.

Il faudra dorénavant qu'ils aillent expliquer aux salariés qui seront touchés par ces mesures, qu'ils pourront être payés différemment d'un mois sur l'autre en fonction des commandes de l'entreprise. Charge à ses salariés de gérer au mieux leur budget parce que les factures et autres prélèvements eux, continueront de tomber mensuellement, et ne seront pas flexibles.

Des licenciements facilités : des **plans sociaux facilités et fixés** (procédure et contenu) pourront dorénavant être conclus par accord majoritaire avec les interlocuteurs sociaux ou par une homologation administrative dans les 21 jours, les délais de contestation maximaux étant préétablis. De plus, les restructurations seront également facilitées par de la **mobilité interne obligatoire si un accord d'entreprise l'organise**.

En cas de refus, les salariés s'exposeront à un licenciement pour motif personnel. De même, concernant les licenciements individuels, si accord en conciliation aux Prud'hommes, l'indemnité forfaitaire sera plafonnée à 14 mois de salaire pour 25 ans d'ancienneté.





Pour la FÉDÉCHIMIE, le fait de simplifier la mise en place des plans sociaux et de rendre obligatoire la mobilité interne en cas de restructurations, tout en plafonnant les indemnités de licenciement, est un recul sans précédent.

Nous craignons et pensons fortement que bon nombre d'entreprises vont s'engouffrer dans ce dispositif pour alléger leur masse salariale à bon compte, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de chômeurs et non de le réduire.

Quelles contreparties ?

Au-delà de la taxation de certains Contrats à Durée Déterminée qui a fait saliver les futurs signataires lors des dernières heures de négociations mais qui excluent le travail intérimaire dont les entreprises sont friandes, de même que les contrats saisonniers et les CDD de remplacement, l'accord prévoit la **mise en place d'un nouveau contrat précaire pour les entreprises de moins de 50 salariés** appelé « Contrat à Durée Indéterminée Intermittent », alternant périodes travaillées ou non dans certains secteurs d'activités.

De même, un **compte personnel de formation transférable** d'une entreprise à une autre à raison de 20 heures par an dans la limite de 120 heures, et la **mise place de un à deux salariés dans les organes de décision dans les grands groupes industriels avec voix délibérative** font également parties du « package » proposé aux trois félons représentant les organisations syndicales de salariés pour arracher leur signature.

L'accès généralisé à une complémentaire santé collective financée pour moitié par l'employeur qui devra être **mise en place dans les branches au plus tard le 1^{er} Janvier 2016**, fait également partie de ces contreparties.

Pour la FÉDÉCHIMIE, la taxation de certains CDD coûtera certes 110 millions d'€ aux entreprises mais rapportera 150 millions d'€ au patronat au titre des exonérations de charges patronales, soit un gain de plus de 40 millions d'€ accordés de nouveau aux entreprises.

On persiste et signe à continuer à mettre en place de nouvelles exonérations patronales alors que chacun sait que depuis plus de vingt ans que ces dispositifs existent et dont le coût s'élève à plusieurs centaines de milliards d'€, cela n'a nullement créé de l'emploi ni même réduit le chômage, bien au contraire.

Quant à la mise en place obligatoire d'une complémentaire santé dans les branches professionnelles, qui sera déductible fiscalement pour les entreprises, si cela peut paraître attractif, nous considérons qu'il s'agit là d'une remise en cause, déjà bien engagée depuis plusieurs années, de notre système de Sécurité Sociale mis en place après guerre et qui garantissait l'accès aux soins à tous sans distinction.

Nul doute que ce dispositif va s'amplifier, forçant un peu plus nos concitoyens à se tourner vers des organismes privés pour se soigner et ainsi remettre en cause notre Sécurité Sociale si souvent prise en exemple par de nombreux pays.

Voilà, Chers (es) Camarades, le triste bilan que nous pouvons tirer de cet accord infâme qui remet en cause les intérêts matériels et moraux des travailleurs et donne raison aux marchés financiers et au patronat, et qui a été accepté par un gouvernement aux ordres de Bruxelles.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>